



LYSTER

AVIS PUBLIC

AVIS DE PROMULGATION

AVIS est, par les présentes, donné par la soussignée ;

QUE le conseil municipal a adopté le **1^{er} avril 2019**, le règlement suivant :

RÈGLEMENT NUMÉRO 360 SUR LA TARIFICATION DES PERMIS ET CERTIFICATS

QUE les personnes intéressées peuvent prendre connaissance du règlement numéro 360 au bureau municipal, aux heures normales de bureau ;

QUE ce règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

DONNÉ à LYSTER ce 2 avril 2019.

Suzy Côté
Directrice générale et secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, Suzy Côté, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Lyster, certifie par la présente que j'ai affiché cet avis public concernant le règlement 360 à l'intérieur et l'extérieur du bureau municipal situé au 2375 rue Bécancour ainsi qu'à l'extérieur de l'Église de Sainte-Anastasie de Lyster située au 3330 rue Bécancour à Lyster, le **2 avril 2019**.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce **2 avril 2019**.



Suzy Côté
Directrice générale et secrétaire-trésorière